Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-10_28092026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	22/09/2026
Nombre de Conseillers présents :	18
Date d'affichage :	22/09/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire, M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis - Mme BROUDIC Camille - Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude M. LE DAMANY Philippe - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.28.09* 10

Objet : Administration : Désignation d'un(e) correspondant(e) incendie de la commune

Monsieur le Maire rappelle l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels donne pour **obligation aux communes de désigner un correspondant incendie et secours** « *dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure* » .

La loi comprend de nombreuses dispositions qui concernent les collectivités notamment une évolution de l'application des **plans communaux de sauvegarde** (PCS). La loi impose en effet l'adoption d'un plan intercommunal de sauvegarde dans tous les Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) dont au moins une commune est soumise à l'obligation d'adopter un PCS.

Le décret d'application n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète ainsi le code de la sécurité intérieure en introduisant un nouvel article D731-14, lequel détermine les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction :

*Dans le cadre de ses **missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal**, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :*
«-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
«-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
«-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
«-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur le Maire a confié à Monsieur Dominique Derrien, Adjoint, les missions de Sécurité dans son arrêté en date du 21 mars 2026. Il est proposé à l'assemblée de compléter ces missions par la sécurité civile. De plus, il est proposé à Monsieur Philippe Le Damany de devenir suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-10_28092026-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner Monsieur Dom[illegible] incendie et secours et, Monsieur Philippe Le Damany, suppléant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le : 30/09/2026

Le Maire
ADAM Pierre

La Secrétaire
SAUVEE Julie

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)